

AdVini en appui avec Montpellier SupAgro et SupAgro Fondation lance la 2nde édition du concours Vignerons & Terroirs d'Avenir.

Après le beau succès de la première édition, qui a vu près d'une cinquantaine de candidatures et la victoire de Frédéric Berne, vigneron dans le Beaujolais, AdVini, leader français des vins de terroir, reconduit, toujours en partenariat avec Montpellier SupAgro et son Institut des Hautes Etudes de la Vigne et du Vin, le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.



Ce concours a pour ambition de favoriser l'installation durable de jeunes vignerons dans des terroirs français d'exception, porteurs de projets solides et ambitieux sur des zones viticoles à fort potentiel qualitatif.

AdVini et Montpellier SupAgro souhaitent ainsi encourager le développement de l'activité viticole en soutenant des projets respectueux de l'environnement, et en mettant en lumière des Hommes, un terroir et des traditions.

« Acteur fédérateur de la filière viticole française, AdVini souhaite souligner les talents incomparables que nous comptons dans les différents bassins de production viticole. Dans un contexte international très dynamique, le vin séduit de plus en plus de nouveaux consommateurs à travers le Monde. La France et ses jeunes vignerons doivent s'inscrire dans cette dynamique en s'appuyant sur la grande qualité de ses terroirs, de ses hommes et de leur savoir-faire. Grâce à cette initiative AdVini, espère donner du cœur à l'ouvrage à tous les jeunes vignerons passionnés et entraîner d'autres projets pour que triomphent les vins français », annonce Antoine Leccia, Président du Directoire d'AdVini

Par un nouveau don d'AdVini à SupAgro Fondation, le concours est doté cette année de **110 000 euros de gain**, répartis en un premier prix de 50 000 euros assorti de 7 jours de conseil délivrés par des experts et partenaires d'AdVini, et deux seconds prix de 30 000 euros et 3 jours de conseil chacun.

« Ce concours est taillé pour les gens qui veulent dévoiler leur terroir ! En l'occurrence, il ne me demandait aucun investissement financier mais juste un peu de temps pour montrer ce que je fais au grand public. Ce que je peux conseiller, c'est si vous croyez en vos terroirs, en vos projets, allez-y ! », déclarait Frédéric Berne, grand vainqueur de l'édition 2016 à l'issue de la remise des prix.

Modalités d'organisation du concours

Octobre 2016 : Ouverture de l'inscription au concours.

L'accès au concours est gratuit et réservé à des personnes âgées de moins de 40 ans ayant un projet d'installation ou de développement de leur domaine pour une activité de vigneron exercée à titre principale. Les candidats doivent télécharger le règlement du concours sur le site de SupAgro Fondation (http://www.supagro.fr/fondation/vignerons_terroirs_avenir) et renvoyer par mail un dossier de candidature complet à l'adresse suivante : vigneronsdavenir@supagro.fr **avant le 31 décembre 2016.**

Janvier 2017 : Une première présélection sur dossier de sept candidats sera faite par un jury composé de membres d'AdVini, de Montpellier SupAgro et de personnalités du monde du vin.

24 Février 2017 : le candidat présélectionné bénéficiera de la visite d'un groupe de 4 ou 5 étudiants ingénieurs de Montpellier SupAgro en 3^{ème} année option Viticulture Œnologie.

23-24 Mars 2017 : Une journée de séminaire de préparation au concours sera organisée au Mas Neuf à Vic-la-Gardirole (le 23 Mars), domaine appartenant au groupe AdVini. Lors de ce séminaire, ces élèves ingénieurs et des membres du Comité Exécutif d'AdVini aideront les sept candidats présélectionnés à se préparer à l'oral du concours qui aura lieu le 24 Mars.

26 Avril 2017 : Remise des prix du concours au Club Français du Vin à Paris, en présence des lauréats, membres du jury et de personnalités invitées.

CONTACTS

AdVini

Clément Holtz, clement.holtz@advini.com, 04 67 88 92 97
Auriane Eysseric, auriane.eysseric@advini.com, 04 67 88 92 27

SupAgro Fondation

Matthieu Vezolles, matthieu.vezolles@supagro.fr, 04 99 61 26 85